



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 20 juin 2026

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Canicule : le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative appelle à la plus grande vigilance dans les accueils collectifs de mineurs**

**Face à l'épisode de fortes chaleurs qui touche actuellement une grande partie du territoire, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative appelle l'ensemble des organisateurs, directeurs et équipes d'encadrement des accueils collectifs de mineurs (ACM) à renforcer leur vigilance afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes accueillis.**

Les vagues de chaleur peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, en particulier chez les plus jeunes. Dans ce contexte, il est essentiel d'adapter l'organisation des activités et les conditions d'accueil afin de prévenir les risques liés à la déshydratation, à l'épuisement ou aux coups de chaleur.

Le ministère rappelle les principales recommandations à mettre en œuvre dans les accueils collectifs de mineurs :

- Faire boire régulièrement les enfants et les jeunes tout au long de la journée, sans attendre la sensation de soif ;
- Favoriser les temps de repos et les activités calmes dans des espaces ombragés ou rafraîchis ;
- Réduire ou reporter les activités physiques et les sorties aux heures les plus chaudes de la journée ;
- Veiller au port de vêtements légers, de chapeaux et, lorsque nécessaire, à l'application de protection solaire ;
- Maintenir les locaux aussi frais que possible en fermant volets et fenêtres pendant les heures les plus chaudes et en aérant tôt le matin ou en soirée ;
- Porter une attention particulière aux enfants les plus vulnérables ou présentant des pathologies spécifiques.

Le ministère invite également les familles à préparer les enfants avant leur arrivée dans les structures d'accueil en leur fournissant une tenue adaptée, une gourde, une casquette et, le cas échéant, une protection solaire.

En cas de symptômes évocateurs d'un coup de chaleur (fatigue inhabituelle, maux de tête, nausées, confusion ou température corporelle élevée), les équipes doivent immédiatement mettre l'enfant à l'abri dans un lieu frais, lui faire boire de l'eau et solliciter les secours si nécessaire.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative remercie l'ensemble des professionnels, bénévoles et organisateurs mobilisés durant cette période et les appelle à suivre avec attention les niveaux de vigilance météorologique et à veiller à la bonne application des mesures prévues. Pour les sorties en plein air, il est recommandé de s'appuyer sur l'indice WBGT, qui permet d'évaluer le niveau de risque. Au-delà d'un seuil de 32°C, le risque de pathologies liées à la chaleur devient très élevé et le maintien de l'activité doit être réévalué.

La protection de la santé des mineurs et de leurs accompagnateurs doit rester la priorité. Lorsque les conditions l'exigent, certaines manifestations doivent être aménagées, reportées, voire annulées.

Pour accompagner les directeurs d'ACM dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, le ministère invite à consulter le « [Canicule : recommandations pour les accueils collectifs de mineurs \(ACM\) | jeunes.gouv.fr](#) »

---

## **CONTACT PRESSE**

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**  
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports  
[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)  
01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37